



Objet : Modification de l'aire de trafic et mise en service de 6 parkings provisoires pendant les travaux d'extension du terminal, AD Martinique Aimé Césaire TFFF

En vigueur : Du 31 janvier 2019 au 29 janvier 2020

Ce SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM 002/18.

Préambule :

Du fait de l'augmentation du trafic sur le plan régional (Guadeloupe, Dominique, Sainte-Lucie, etc) et de l'évolution prévue du trafic sur le plan international et notamment concernant les vols croisières, il a été mis en place un plan de développement des infrastructures de l'aéroport sur un horizon de 25 ans. Les travaux s'étendront sur une période globale de juillet 2018 à juillet 2020.

La première étape de ce plan est le projet d'extension du terminal existant vers l'Est. L'objet de ce supplément d'AIP est de décrire les modifications impactant l'aire de trafic. Il décrit plus particulièrement la mise en service de nouveaux postes de stationnement.

Description :

Dans le cadre des travaux, l'aire de trafic à l'Est de l'aérogare est modifiée. Des postes de stationnement sont fermés et des postes de stationnement provisoires nommés P1, R1, R2, R3, R4, R5 sont mis en service. De plus, un dévoiement de la voie de service existante est réalisé au droit de la zone de chantier (voir schéma en page 2).

Tous les aéronefs à l'arrivée sont placés par un placeur tel que précisé dans l'article 29 de l'Arrêté Préfectoral R02-2017-06-08-003 du 06 juin 2017 relatif aux mesures de sécurité, de protection incendie, de prescriptions sanitaires et de salubrité applicable sur l'aéroport Martinique Aimé Césaire.

Mise à jour et création de points de vérification INS pour les postes de stationnement :

Durant la phase de travaux, des points de vérification INS ont été définis pour les postes de stationnement provisoires R1 à R5 et mis à jour sur les postes existants (hors zone aviation générale) pour faciliter l'utilisation des postes de stationnement (voir schéma en page 2).

- Points de vérification INS pour les postes de stationnement provisoires :

Points de vérification INS des postes R1 à R5	INSR1	14°35'41.41"N 060°59'49.76"W
	INSR2	14°35'40.21"N 060°59'48.95"W
	INSR3	14°35'40.19"N 060°59'50.73"W
	INSR4	14°35'39.65"N 060°59'53.95"W
	INSR5	14°35'39.16"N 060°59'56.12"W

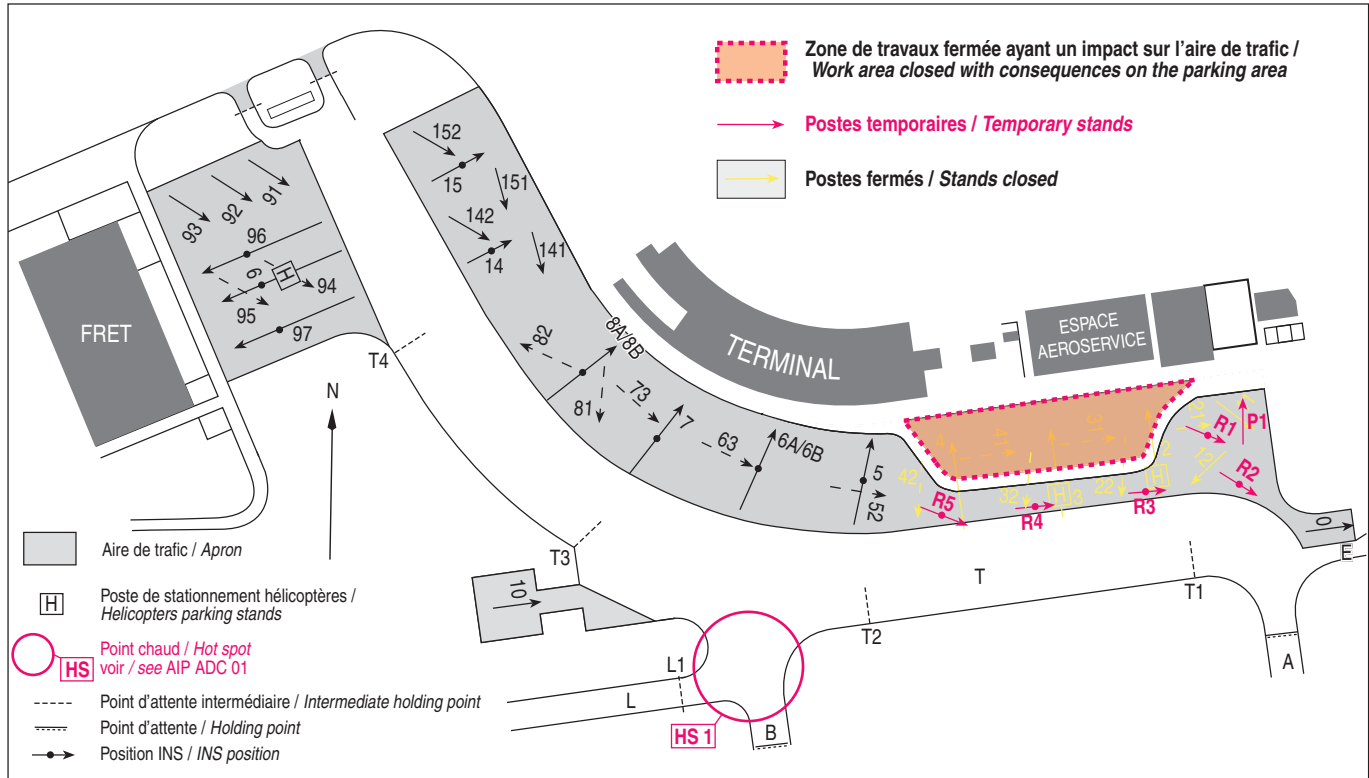
- Points de vérification INS permanents pour les postes de stationnement existants :

Les points de vérification INS des postes existants et leurs coordonnées feront l'objet d'un amendement à l'AIP.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'AIRE DE TRAFIC MODIFIEE :

Le chantier d'extension impacte les conditions d'exploitation comme suit :

- Postes de stationnement 2, 3, 4, 11, 12, 21, 22, 31, 32, 41, 42 fermés H24
- Mise en exploitation des postes P1 et R1 à R5
- Modification du tracé de la voie de service longeant l'aire de trafic face aux nouveaux postes de stationnement



Conditions d'exploitation des postes provisoires P1 et R1 à R5 applicables :

Nom du poste	Sorties	Aéronef de référence et/ou envergure MAX (m)	Aéronef de référence et/ou longueur MAX (m)	Utilisation Observations
P1	P	A330-900 – 64.00	A330-900 – 63.69	Neutralisé en sortie par R1, R2, R3. Repoussage vers l'Ouest obligatoire.
R1	AD	ATR 72-600 – 27.05	ATR 72-600 – 27.16	Neutralisé en entrée par R3. Neutralisé en sortie par R2.
R2	AD	ATR 72-600 – 27.05	ATR 72-600 – 27.16	
R3	AD	ATR 42-600 – 24.57	ATR 42-600 – 22.57	
R4	AD	ATR 42-600 – 24.57	ATR 42-600 – 22.57	
R5	AD	ATR 72-600 – 27.05	ATR 72-600 – 27.16	

Légende (sorties de poste) :

- AD : sortie autonome avec virage à droite
- P : Push back